



Compte bancaire et site

Par Calou

Bonjour,

J'espère ne pas faire un hors sujet, si c'est le cas, je vous prie de m'en excuser.

Je suis artiste et je vais créer ma boutique en ligne. Bien sur je vais devoir lier un compte bancaire à cette boutique (et le lier à une plateforme de paiement), idem d'ailleurs si je veux m'inscrire sur une autre boutique en ligne (etsy par exemple). Je me demande s'il est préférable d'avoir un compte bancaire qui ne servirait qu'à cela ou non. Les frais bancaires sont tellement élevés... que l'idée d'en ouvrir encore un me refroidit un peu je l'avoue. J'ai déjà un compte dédié à mon activité, dont je me sers pour acheter mon matériel et sur lequel ont lieu mes prélèvements (urssaf etc). A la banque une conseillère m'a dit que je pouvais lier ce compte-ci, que ça n'avait pas d'importance. Seulement, cette conseillère m'a déjà tellement dit de bêtises que forcément, ma confiance n'est pas pleine et entière! Il y a tellement d'histoire de comptes piratés etc sur le Net qu'on finit par avoir peur de tout. Bref, si quelqu'un a déjà été confronté à ce genre de choix, je suis preneuse de conseils.

Merci de m'avoir lue, bonne semaine à tous.

Par Isadore

Bonjour,

Je ne comprends pas trop ce qu'est "ce compte-ci", et donc la question.

Votre ne précisez pas non plus la forme juridique de votre entreprise.

Même si c'est fortement conseillé, les entrepreneurs individuels ne sont pas obligés de séparer leur compte personnel de leur compte professionnel, sauf si leur chiffre d'affaires dépasse 10 000 euros pendant deux ans :

[url=https://www.economie.gouv.fr/entreprises/compte-bancaire-professionnel]https://www.economie.gouv.fr/entreprises/compte-bancaire-professionnel[/url]

Sous réserve de la politique de la banque (et donc du contrat), il est possible d'utiliser à des fins professionnelles un compte dit "personnel". C'est-à-dire d'avoir un compte de dépôt "personnel" et un compte de dépôt similaire (dans la même banque ou une autre) dédié à l'activité professionnelle.

Vous pouvez utiliser le même compte dédié pour toutes vos activités professionnelles.

Quant à la sécurité, le respect de quelques règles que vous trouverez partout (faire attention aux sites frauduleux, ne pas laisser traîner ses codes d'accès n'importe où...) suffira à vous protéger contre la plupart des risques :

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/operations-bancaires-distance-protection-securite-risque-fraude-piratage-donnees]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/operations-bancaires-distance-protection-securite-risque-fraude-piratage-donnees[/url]

J'ai un compte personnel, et un compte dédié qualifié de "professionnel" par ma banque, qui est en fait un simple compte de dépôt légèrement plus cher (1 euros par mois de différence) que mon compte personnel, avec des services dédiés. C'est plus que suffisant dans mon cas.

Par Calou

"Ce compte-ci" c'est le compte pro que j'ai déjà.

J'avais une autre activité professionnelle en libéral avant, durant 12 ans, donc j'avais déjà un compte pro à la banque et je l'ai conservé quand je suis passée pro en tant qu'artiste. J'ai le statut d'artiste auteur.

Pour le compte personnel que l'on peut utiliser, j'étais au courant, mais comme j'avais déjà un compte pro je l'ai gardé.

Je pense que ce qui est effrayant c'est de se lancer dans l'inconnu, à savoir créer une boutique en ligne, passer par une plateforme de paiement et que son compte y soit lié. Ce serait sûrement Stripe dans mon cas. Il faut se lancer quoi...

Merci de m'avoir répondu.

Par AGeorges

Bonjour Calou,

Ce que vous avez exposé est très clair.

Je ne vois pas de souci particulier à ce que vous rattachiez votre compte PRO à votre activité internet. La seule chose à vérifier est que les procédures de votre banque, au plan sécurité internet soient correctes. Mais c'est le cas de la plupart des banques. Et puis avoir accès à votre IBAN ne permet que de vous donner de l'argent, pas de vous en prendre. Heureusement !

Cette fois-ci, votre banquière n'a pas dit de bêtise !

Par Calou

AGeorges, merci de votre réponse! On a parfois besoin d'être rassuré quand on se lance dans l'inconnu. Pour ma conseillère à la banque, pour vous donner une idée, quand ma situation a changé et que j'ai eu besoin d'avoir des réponses à certaines questions, elle a mis 4 mois à me répondre enfin (il a fallu que j'insiste beaucoup). Quand elle m'a appelée, il était évident qu'elle n'avait pris en compte aucune des infos que je lui avais transmises, ni par mail, ni par courrier. Les documents transmis n'avaient pas non plus été pris en compte. Les changements sur mon compte bancaire n'avaient pas été faits. Elle ne m'a jamais présenté d'excuses pour avoir mis si longtemps à me répondre ni pour n'avoir rien fait quant à mon changement de situation, et après l'avoir eue au téléphone et convenu avec elle de certaines choses à faire, elle a omis des choses et s'est trompée sur d'autres. Et cerise sur le gâteau, c'est tout de même une conseillère qui s'occupe des comptes pro mais qui ignore la différence entre Siren et Siret, j'ai dû lui expliquer. Je n'ai quasiment aucun contact avec elle, mais si jamais je lui pose une question et que par chance j'obtiens une réponse, je suis sur mes gardes depuis. Mon cas n'a rien d'exceptionnel, je crois que nous sommes nombreux à connaître cela.

Encore merci d'avoir pris la peine de me répondre et d'avoir eu des propos rassurants.

Bonne journée!

Par AGeorges

Calou,

Avoir affaire à un interlocuteur incompetent est un des maux du siècle. Vous pouvez, sur ce forum, très bien percevoir la complexité de notre VIEILLE société. Rien n'est simple.

Il ne faut tout de même pas trop en vouloir à votre "conseillère" (le mot est vraiment mal choisi dans votre cas !), car c'est tout de même à la banque de former correctement son personnel et sur les exemples que vous citez, il y a de grosses lacunes.

Il faut s'y faire (internet n'aide pas non plus si l'on s'en sert mal, mais avons-nous appris à poser une question à glegle à l'école ?) et vérifier systématiquement tout.

Cela fait partie de l'apprentissage d'adulte qui n'est jamais terminé.

Par ahmaden

Bonjour à tous ! J'ai déjà eue le même problème, on est tous là pour s'entraider !